



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO.

Étaient excusés : Ségolène MALAVAL,

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Jérémie GAYRAUD

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DE 2022_011 – VOTE DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES

Suite à une erreur de saisie sur la délibération n°DE_2022_011, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative.

En effet, la délibération relative au vote des taxes directes locales fixait le taux de la taxe foncière non-bâti à 45,95%. Or, le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas augmenter la fiscalité directe locale, le taux de la taxe foncière non-bâti aurait dû être fixé à 45,97 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la modification de la délibération DE_2022_011.

EMPRUNT POUR L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN HANGAR COMMUNAL »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'offre présentée par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées relative au projet « Construction d'un hangar communal », dont les modalités sont les suivantes :

Objet du financement : Construction d'un hangar communal

Montant : 200 000 €

Durée de l'amortissement : 240 mois

Taux : 1,74 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Débloccage : Possibilité de délai de débloccage portée à 24 mois (avec un 1er débloccage sous 4 mois après la date d'édition du contrat).

Frais de dossier : 300 € si le prêt < 150 k€, au-delà 0,20 % de l'enveloppe réservée

IRA : Tout remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR, au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter cet emprunt.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier à temps complet, à compter du 13 juin et jusqu'au 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier.

PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MAISON FRANCE SERVICES MULTI-SITES

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement d'une Maison France Services et afin d'assurer une réelle proximité avec les usagers, le choix d'une maison Multi-Sites à été retenu.

Les communes souhaitant intégrer ce dispositif doivent s'engager à fournir gratuitement les services et équipements concernés par l'exécution de cette prestation qui sont : le prêt de locaux répondant aux normes : salle d'accueil et bureau de confidentialité, matériel nécessaire au fonctionnement de la Maison France Services et l'appui d'un personnel communal.

Une convention de prestation de services entre la communauté de communes et la commune viendra préciser ces modalités.

Après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de valider l'entrée de la commune de Castelnau-Pégayrols dans le dispositif de la Maison France Services Multi-Sites.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, évoque le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023, et pour lequel il est nécessaire de désigner auprès de l'INSEE, un coordinateur communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marie JEANJEAN, 1^{ère} Adjointe, pour assurer le rôle de coordinateur communal dans le cadre du recensement de la population 2023.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente au Conseil Municipal plusieurs devis dans le cadre du projet « Création d'un terrain multisports », dont les détails sont exposés par Monsieur Jérémie GAYRAUD, conseiller municipal. A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal décide de ne pas se positionner en attendant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, propose au Conseil Municipal de reprendre les mêmes mesures que l'an passé, pour la réglementation du stationnement dans l'enceinte du village de Castelnau-Pégayrols durant la période estivale. Ainsi, le Conseil Municipal approuve cette décision, et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires.*
- *Madame Marie JEANJEAN, 1^{ère} Adjointe, expose les dangers que représente l'état de la calade (tronçon Rue Principale – Place Saint-Michel). Monsieur Marc POUDEROUS, 3^{ème} Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour la réfection de la calade. (en attente)*
- *Monsieur Bastien TREMOLIERES-SERMET, conseiller municipal, informe les membres du Conseil qu'il a reçu plusieurs demandes pour l'installation d'un panier de basket à Castelmus. Le Conseil donne un avis favorable à cette décision et demandera plusieurs devis auprès de différents magasins de sport.*
- *Madame Brigitte BEZAMAT, conseillère municipale, informe le Conseil que le toit de l'ancienne Mairie est très abîmé, et qu'il pourrait s'effondrer. Un devis a été demandé, les potentiels travaux pourraient débiter en septembre 2022.*
- *Monsieur Guy SOULIE, habitant de la commune, demande au Conseil Municipal la continuité des travaux du chemin « Le Rials », car ce chemin est abîmé, mais pourtant très emprunté. Le Conseil Municipal informe que l'entreprise en charge de ces travaux, n'a pas donné priorité à ce chemin, mais qu'il est bien prévu qu'elle intervienne.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.